



Communiqué de presse

La Caisse d'Épargne offre 50 euros à l'ouverture d'un contrat d'assurance vie pour les enfants nés en 2020

Paris, le 17 décembre 2020

Acteur historique de l'épargne en France, la Caisse d'Épargne se mobilise aux côtés des familles. Parce que « naître en 2020 n'est pas forcément un cadeau », la Caisse d'Épargne a choisi de conclure cette année par une note positive en offrant 50 euros aux bébés nés en cette année de crise sanitaire, pour toute ouverture d'un contrat d'assurance vie multisupport Millevie Initiale.



Naître en 2020 n'est pas forcément un cadeau. Quoi que.

La Caisse d'Épargne est reconnue comme la banque de référence de la famille et de l'épargne des enfants avec 2,2 millions d'enfants clients.

Aujourd'hui encore, elle se mobilise aux côtés des familles en offrant 50 €* à tous les enfants nés en 2020 pour l'ouverture d'un contrat d'assurance vie multisupport MILLEVIE Initiale.

L'objectif de ce coup de pouce est d'encourager les familles à constituer et transmettre un capital à leurs enfants et petits-enfants afin de les aider à bien démarrer dans la vie et à préparer leur avenir.

Cette offre d'assurance vie propose une large gamme de supports d'investissement et une fiscalité avantageuse. Le versement initial à l'ouverture est de 500 € ou de 100 € avec

la mise en place de versements programmés de 30 € minimum par mois. L'enfant pourra bénéficier du capital disponible à sa majorité, ou à l'âge fixé dans le contrat, entre 18 et 25 ans.

Pour faire connaître cette offre coup de pouce au plus grand nombre, la Caisse d'Épargne lancera à partir du 18 décembre une campagne de communication qui rebondit de manière humoristique sur la période actuelle. Elle sera relayée par un film digital et des annonces presse.

Découvrir le film digital : <https://youtu.be/WKz9EiS0XUY>

* Offre « 50€ offerts » pour toute nouvelle adhésion à un contrat d'assurance vie MILLEVIE Initiale entre le 07/12/2020 et le 31/12/2021 inclus, pour les enfants nés à partir du 01/01/2020. La somme de 50 euros sera versée à la date d'adhésion sur un compte de dépôt ouvert au nom de l'enfant, auprès de la Caisse d'Épargne, selon les modalités spécifiées par la Caisse d'Épargne. Dans la limite des 10 000 premières adhésions et d'une seule adhésion par assuré, selon les minima de versement initial prévus par le contrat. Voir clauses et conditions prévues au contrat.

À propos de Caisse d'Épargne

Les 15 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,6 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Épargne

Fanny Kerecki 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33
fanny.kerecki@bpce.fr



[caisse-epargne.fr](https://www.caisse-epargne.fr)

